

Metz, le 19 décembre 2022

LE CHR METZ-THIONVILLE ACTIVE UN PALIER SUPPLÉMENTAIRE DU PLAN « HÔPITAL EN TENSION »

Les Services d'Accueil des Urgences (SAU) de l'hôpital Mercy à Metz et de l'hôpital Bel Air à Thionville font face à un nombre important de venues, notamment pour motifs traumatologiques en lien avec la météo (verglas). D'autres SAU du territoire sont également concernés et arrivent à saturation. Les temps d'accueil et d'orientation ainsi que les temps de prise en charge au sein des SAU sont très longs. Cette forte affluence est aussi due à l'augmentation du nombre de cas liés aux épidémies saisonnières et au virus Covid-19, aux effets de la fermeture de nombreux lits dans tous les hôpitaux du territoire ainsi qu'à la pénurie de ressources médicales, y compris en ville, qui conduit les patients à se tourner vers les services des urgences.

Pour faire face à cette surcharge d'activité, et garantir la sécurité des prises en charge des patients se rendant aux urgences, la Direction générale du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville a activé **un palier supplémentaire du dispositif Hôpital En Tension (HET) ; il correspond à une organisation pré plan blanc**. Un premier niveau de déprogrammations des hospitalisations en médecine et en chirurgie, pouvant être décalées sans risques majeurs pour le patient, vient ainsi d'être activé.

La cellule de crise du CHR Metz-Thionville est pleinement mobilisée et le lien avec les structures de santé du territoire est continu.

Malgré ces mesures, les délais d'attente aux urgences restent élevés. Dans ce contexte, nous rappelons à la population **qu'il convient de privilégier de façon systématique un contact avec son médecin traitant, de se tourner vers des structures alternatives aux SU comme les Centres Médicaux de Soins Immédiats (CMSI) ou, en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux et CMSI, de contacter MEDIGARDE au 0 820 33 20 20**. En cas de suivi régulier par un établissement différent du CHR, il est primordial de procéder à la prise de contact directe avec son établissement de référence, public ou privé.

Enfin, en cas d'urgence, appelez le 15 avant de vous rendre aux urgences. Vous serez mis en relation avec un médecin régulateur qui vous orientera vers la solution la mieux adaptée à votre état de santé.

Contact Presse :

Antoine BOLMONT - Directeur de cabinet et de la communication